



Le 2 octobre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

1001, boul. Robert-Bourassa

6^e étage

Montréal (Québec) H3B 0B6

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0513

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 3 septembre et indiquant :

« *Brookfield (et ses filiales)*

J'aimerais obtenir la liste de toutes les ententes conclues avec Brookfield au cours des 10 dernières années.

Pour chaque entente, merci d'indiquer :

- *le nom de la personne responsable du dossier chez Hydro-Québec ;*
- *le nom de la personne responsable du dossier chez Brookfield.*
- *Je souhaite également recevoir les documents relatifs à chacune de ces ententes. »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie de la liste des ententes faisant l'objet de votre demande.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les documents relatifs à chacune de ces ententes, car ils contiennent notamment des renseignements de nature financière et commerciale appartenant à Hydro-Québec ou fournis par des tiers que nous traitons de manière confidentielle.

À cet effet, nous invoquons les articles 14, 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* au soutien de notre refus.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.